



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2662
13 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 13 février 1986, à 10 h 30

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

M. HOGUE

Bulgarie

M. GARVALOV

Chine

M. LI Luye

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

M. OKUN

France

M. BROCHAND

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RABETAFIKA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Sir John THOMSON

et d'Irlande du Nord

M. KASEMSRI

Thaïlande

M. MOHAMMED

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

M. SAFRONCHUK

socialistes soviétiques

M. AGUILAR

Venezuela

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation du Conseil prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Guyana, de la Hongrie, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Lesotho, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, du Panama, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République islamique d'Iran, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, de la Tunisie, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Legwaila (Botswana), M. Velazco San José (Cuba), M. Badawi (Egypte), M. Dinka (Ethiopie), M. Karran (Guyana), M. Endreffy (Hongrie), M. Verma (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Van Tonder (Lesotho), M. Dos Santos (Mozambique),

M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Garba (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Samudio (Panama), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Skofenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Foun (République-Unie de Tanzanie), M. Sarré (Sénégal), M. Birido (Soudan), M. Karoui (Tunisie), M. Golob (Yougoslavie), M. Ngo (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'un projet de résolution révisé publié sous la cote S/17817/Rev.1, présenté par le Congo, les Emirats arabes unis, le Ghana, Madagascar et la Trinité-et-Tobago.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KAROUI (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes sincères et chaleureuses félicitations, accompagnées de mes vœux de succès à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Votre pays frère, le Congo, est connu pour son attachement aux principes de la Charte et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Aussi notre espoir est-il grand de voir les délibérations du Conseil aboutir, sous votre sage conduite, à des résultats positifs.

Mes félicitations s'adressent également au Représentant de la République populaire de Chine, pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

La situation qui prévaut actuellement en Afrique australe est la résultante directe de la politique d'agression menée par le régime d'Afrique du Sud. Le cycle de violence déclenché récemment par le régime de Pretoria contre les opposants de l'apartheid en Afrique du Sud et qui s'étend à l'ensemble du pays, jusque dans les "townships" et les villages, est une source de vive préoccupation pour mon pays.

Une campagne de terreur et de violence manifeste est menée sans relâche par les forces de sécurité du régime raciste afin de réprimer la résistance héroïque du peuple sud-africain au système de l'apartheid.

Alors que Pretoria poursuit inlassablement sa campagne de répression contre l'opposition interne et les forces du changement, il a redoublé ses actes d'agression, de subversion et de déstabilisation contre les Etats de la ligne de front.

Cette intervention du régime d'apartheid en Afrique australe sous forme d'incursions militaires, d'assassinats, de déstabilisation, d'arrestations massives et d'imposition de l'état d'urgence n'est qu'une stratégie menée par Pretoria pour sauvegarder et perpétuer la domination blanche en étendant son hégémonie à toute la région.

L'intensification de la répression contre les populations opprimées d'Afrique du Sud est menée de front avec la consolidation de l'occupation illégale de la Namibie, la poursuite des agressions caractérisées contre les pays voisins sous forme d'incursions militaires directes ou par des éléments soi-disant dissidents, recrutés, entraînés, équipés, financés et dirigés par le régime de Pretoria.

Poursuivant ses manoeuvres dilatoires et sa politique néfaste d'apartheid, le régime raciste de Pretoria a annoncé, il y a une semaine, de prétendues réformes.

M. Karoui (Tunisie)

Il ne s'agit là que de tentatives insidieuses visant à induire en erreur la communauté internationale et à détourner son attention des véritables problèmes. Le régime odieux de l'apartheid ne peut être amélioré ni réformé. Il ne peut être qu'aboli.

Dans une allocution prononcée le 31 janvier 1986 devant le parlement de son pays, le président Botha a annoncé une série de mesures qu'il a qualifiées d'"historiques".

Si cette dernière tentative est la conséquence des pressions exercées par la communauté internationale sur Pretoria, il est toutefois regrettable de constater qu'elle ne répond pas aux aspirations légitimes du peuple sud-africain. En fait, elle confirme, s'il en est besoin, le caractère hypocrite du régime d'apartheid.

Alors qu'il prétend vouloir négocier avec les représentants des différents groupes raciaux en vue d'arriver à un nouvel arrangement constitutionnel basé sur un système démocratique de gouvernement, M. Botha ne fait en réalité qu'ignorer la majorité noire qui constitue plus de 72 p 100 de la population. Le président sud-africain parle d'une citoyenneté unique pour tous les Sud-Africains tout en oeuvrant en fait à maintenir le système ségrégationniste. Il retient la notion d'une Afrique du Sud unitaire, sans pour autant renoncer à sa politique de création de bantoustans et de foyers nationaux.

En outre, le conseil statutaire national présenté par le président Botha comme un gage de participation au gouvernement central, quand bien même ouvert à tous, ne saurait se substituer au suffrage universel et à l'exercice par la majorité noire de ses droits inaliénables.

Un conseil statutaire national au rôle strictement consultatif et qui ne saurait traduire la volonté réelle de la majorité, constituerait en fait un organe factice destiné à légitimer un tant soit peu la politique honnie de l'apartheid.

Par ailleurs, le président sud-africain annonce la suppression des lois sur les laissez-passer que son régime remplacerait par d'autres documents d'identité afin, dit-il, d'assurer une urbanisation ordonnée. Cette mesure, faut-il le signaler, n'aura aucunement amélioré le sort des Noirs sud-africains si elle n'est pas accompagnée d'une reconnaissance effective de leurs droits, civils, politiques et autres.

Nous sommes d'avis, par conséquent, que les mesures proposées récemment par M. Botha ne constituent finalement qu'une autre manoeuvre destinée à tromper

M. Karoui (Tunisie)

l'opinion publique internationale et à faire durer indéfiniment le calvaire de la majorité noire.

La lutte de la majorité opprimée en Afrique du Sud ne peut être dissociée de celle que mène le peuple héroïque de Namibie sous la direction de la SWAPO. Le régime de Pretoria qui s'obstine dans ses pratiques inhumaines contre la population noire n'est pas près de relâcher son emprise, et ce en dépit des décisions unanimes du Conseil de sécurité et des appels répétés de la communauté internationale.

Est-il besoin de rappeler ici que le Conseil a déjà porté son verdict en adoptant en 1978 la résolution 435 (1978) qui définit le cadre et les modalités d'une solution juste au problème de la Namibie. Cette résolution demeure à nos yeux la pierre angulaire de toute solution visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Que l'Afrique du Sud fasse preuve de réticence à souscrire à l'indépendance namibienne, cela n'est point pour nous surprendre. Ces réticences, nous les avons depuis longtemps analysées et identifiées comme étant un refus délibéré de toute solution conforme à la justice et au droit, notions du reste étrangères à la philosophie du régime de l'apartheid.

Ce qui nous surprend plutôt, c'est l'obstination aveugle du régime de l'apartheid qui, ne saisissant pas la véritable portée des événements actuels en Afrique du Sud, pourrait, si rien n'était entrepris à temps, mettre le pays, voire même toute l'Afrique australe, à feu et à sang.

Nous estimons que les débordements du système de l'apartheid sont aujourd'hui la preuve la plus éclatante de sa fuite en avant. Qu'il s'agisse des agressions répétées contre ses voisins ou encore des conditions insensées exigées par l'Afrique du Sud pour la libération de tous les prisonniers politiques, il y a là une volonté manifeste du régime sud-africain d'ignorer le véritable problème consistant en l'abolition pure et simple du système d'apartheid.

Huit ans après l'adoption de la résolution 435 (1978), les forces sud-africaines continuent de camper sur le sol namibien. Déjà, en 1983, le Conseil de sécurité décidait que, au cas où l'Afrique du Sud persisterait à retarder l'application de la résolution 435 (1978), il envisagerait l'adoption de mesures appropriées en vertu de la Charte des Nations Unies.

M. Karoui (Tunisie)

En lançant cette mise en garde au régime récalcitrant de Pretoria, le Conseil a agi dans le cadre des prérogatives que lui a assignées la Charte des Nations Unies. Force est de constater, malheureusement, que ce même régime continue de faire la sourde oreille, bafouant ainsi les nombreuses décisions du Conseil de sécurité.

M. Karoui (Tunisie)

L'élan de solidarité qui a marqué nos délibérations doit pouvoir inciter les membres du Conseil de sécurité à recourir aux dispositions prévues par la Charte, en particulier aux sanctions globales et obligatoires qui constituent, à nos yeux, l'ultime recours susceptible de ramener l'Afrique du Sud sur la bonne voie.

La Tunisie estime qu'une décision ferme, unanime et conforme à la légalité internationale constitue l'unique alternative à une conflagration en Afrique australe aux conséquences imprévisibles. Il y va, par conséquent, de l'intérêt de la communauté internationale de dépasser les considérations conjoncturelles et étriquées en oeuvrant de concert à éradiquer les causes profondes de la grave situation dont souffre l'Afrique australe.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DOS SANTOS (Mozambique) (interprétation de de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens, comme il convient, à vous remercier et à remercier les autres membres du Conseil de m'avoir permis de prendre la parole au Conseil au moment où celui-ci examine une question d'importance vitale pour mon pays. Ma délégation se félicite de vous voir, vous, fils de l'Afrique et représentant d'un pays prestigieux, le Congo, présider les travaux du Conseil durant le mois de février. Nous avons totalement confiance dans votre sagesse, votre expérience diplomatique et, par-dessus tout, vos sentiments à l'égard de la question dont nous sommes aujourd'hui saisis. Nous sommes effectivement entre de bonnes mains.

Je souhaite également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Li Luye, de la République populaire de Chine, qui a dirigé de manière compétente et intelligente les travaux du Conseil pendant le mois dernier.

Par l'intermédiaire de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, je tiens à présenter nos condoléances aux familles des sept astronautes qui ont péri dans l'accident tragique de la navette spatiale Challenger.

Une fois de plus nous avons saisi le Conseil de la situation tragique des fils et filles de l'Afrique qui peuplent la région australe du continent. Nous faisons part une fois de plus à cet organe prestigieux qu'est le Conseil des aspirations,

M. Dos Santos (Mozambique)

des rêves mais, avant tout, des préoccupations de plus de 420 millions de personnes de différentes couleurs, religions et croyances rassemblées sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous sommes la voix de la raison, de la paix et de la justice. Nous représentons l'un des membres de cette grande famille qu'est le monde - le continent africain. Notre mandat est clair et simple. Nous sommes venus pour mettre en garde cette famille des nations, dont nous sommes l'un des membres, contre les dangers de guerre qui menacent l'Afrique australe. Nous n'apportons avec nous ni un diagnostic nouveau ni une radiographie nouvelle de la situation en Afrique australe. Le virus qui ravage la sous-région a déjà été identifié. Il s'appelle "apartheid" et son agent est le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud. Ce virus est responsable de l'hécatombe de personnes innocentes et sans défense. Nous sommes venus ici comme l'aurait fait une personne venue consulter son médecin pour lui demander une autre ordonnance. Nous sommes ici pour dire que les ordonnances prescrites précédemment par le Conseil n'ont pas eu d'effet. Le simple fait que nous soyons réunis ici aujourd'hui en est le meilleur témoignage. Il est donc logique que nous exigions du Conseil l'adoption de mesures qui soient plus énergiques et aient un effet immédiat.

La situation en Afrique australe est à la fois complexe et claire. Nous, peuples de la région, sommes victimes d'une guerre non déclarée qui nous est imposée par le régime néo-nazi d'Afrique du Sud. Au moment même où nous parlons au Conseil, des groupes de bandits armés, constitués et appuyés par l'Afrique du Sud, blessent, mutilent et sèment la mort dans nos pays. Nos infrastructures économiques et sociales sont détruites.

Oui, alors que nous sommes ici réunis, à cette heure même, les forces sud-africaines occupent encore certaines régions du sud de l'Angola. Le peuple namibien se voit toujours nier son droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. En Afrique du Sud, le régime minoritaire blanc a déclaré la guerre à ses propres citoyens. La liberté, l'égalité, la justice et la majorité noire sont des étrangers qui ne se sont pas encore rencontrés. Par conséquent, la question est aussi simple que cela : nous sommes en situation de guerre, dont l'origine peut être aisément et clairement déterminée. En éliminer la cause conduirait à la paix et à la stabilité dans la région.

M. Dos Santos (Mozambique)

L'histoire de notre région et, en fait, de tout le continent africain est l'histoire d'un cycle de violence déclenché il y a bien longtemps. Il y a plusieurs siècles, la dignité et la liberté de nos ancêtres étaient foulées aux pieds par l'agression coloniale, la domination et l'exploitation. Notre continent bien-aimé était ravagé par les guerres brutales d'esclavage et de conquête coloniale.

Nous sommes un continent de survivants. Nous avons survécu à l'esclavage et aux guerres de conquête coloniale. Nos ancêtres se sont rebellés, virtuellement les mains nues, et ont mené une lutte sans compromis contre l'occupation étrangère et ses effets destructeurs sur notre peuple. Ils ont apporté l'espoir où il n'y en avait pas. Ils ont préparé de meilleurs lendemains pour nos fils et nos filles. Avant tout, ils ont refusé d'être humiliés et soumis à la discrimination et à l'exploitation. Voilà pourquoi nous sommes également un continent de héros - les héros de la libération. Nous sommes les héros de la paix.

La défaite de l'empire colonial au Mozambique et en Angola et la victoire du peuple du Zimbabwe ont favorisé la création d'une nouvelle situation non seulement dans la région mais dans le monde entier.

Le régime d'apartheid est sur le point de s'effondrer. Dans son agonie, ce régime va entraîner nombre d'entre nous dans la mort - et même certains de ceux qui essaient d'alléger cette agonie. Alors que la situation s'aggrave à l'intérieur du pays, des mensonges impensables seront échafaudés pour justifier les actes désespérés de l'apartheid.

M. Dos Santos (Mozambique)

S'il y a quelque chose de logique et de prévisible dans les régimes coloniaux, et tel est le cas pour l'Afrique du Sud, c'est bien l'ingéniosité avec laquelle ils s'emploient à déformer la réalité. Oui, ils sont très conséquents avec eux-mêmes dans leurs efforts pour essayer de détourner l'attention de la communauté internationale de la vérité. Nous le savons d'expérience. La tactique consistant à recourir à la violence aveugle contre les Etats voisins sous prétexte de vouloir harceler et détruire les prétendues bases de l'African National Congress (ANC) est aussi fallacieuse que ridicule. La vérité, c'est que l'apartheid a condamné la majorité de la population de l'Afrique du Sud à la peine la plus grave que l'homme ait jamais conçue : la mort et le massacre. Y a-t-il quelque chose de pire que puisse faire le régime d'apartheid?

Chaque massacre renforce l'horreur dans laquelle le peuple tient l'apartheid et le pousse à s'engager dans une action toujours plus unie et plus concertée en vue d'accélérer sa lutte pour une Afrique du Sud nouvelle. La situation où se trouve le régime d'apartheid est désespérée, ô combien!

Il a déjà été démontré à quel point l'Afrique du Sud a manqué d'ingéniosité en attribuant la situation peu enviable dans laquelle elle se trouve à je ne sais quelle conspiration armée des pays voisins. Compte tenu des circonstances, je me bornerai à quelques observations complémentaires.

L'ANC, dont les bases seraient situées dans nos pays, est le pionnier des mouvements de libération en Afrique. Il a été fondé en 1912, bien avant la création du FRELIMO, de la ZANU et du MPLA; bien avant n'importe quel autre mouvement de libération en Afrique. J'ajouterai même qu'il l'a été bien avant que naissent les chefs des mouvements de libération de l'Angola, du Mozambique et du Zimbabwe.

Lorsque l'ANC a décidé, en 1961, de se lancer dans la lutte armée, après avoir été interdit en Afrique du Sud, le FRELIMO et la ZANU n'existaient pas encore, et le MPLA n'avait que quatre ans d'existence. Naturellement, il n'avait pas encore déclenché la lutte armée.

Oui, lorsque le bureau de Pretoria du ministre de l'agriculture de l'époque a été bombardé, nos pays étaient encore sous domination coloniale. Aucun réfugié sud-africain ne se trouvait au Mozambique colonial ni en Rhodésie du Sud. Nous n'étions pas là lorsque les bureaux du Die Nataller - organe officiel du parti nationaliste du Natal - ont été bombardés.

M. Dos Santos (Mozambique)

En 1963, Nelson Mandela était condamné à l'emprisonnement à vie, accusé d'être le responsable de la lutte de libération. La Rivonie n'est située ni au Mozambique, ni au Botswana, ni au Zimbabwe. Il découle clairement de ces explications que les pays de la région n'ont rien à voir avec la situation en Afrique du Sud.

Alors, quel est notre crime? Après tout, il y a des réfugiés sud-africains dans le monde entier, y compris dans les capitales des alliées de l'Afrique du Sud. Dans sa diaspora, la population dépossédée d'Afrique du Sud a trouvé refuge dans de nombreux pays qui honorent les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et des autres instruments pertinents relatifs au problème des réfugiés.

La guerre d'agression livrée par l'Afrique du Sud contre nos pays ne peut s'expliquer par la proximité géographique de ces pays par rapport à l'Afrique du Sud. Ici encore, c'est une chose dont on ne peut nous tenir pour responsables. Après tout, nous n'étions pas présents au moment du partage de l'Afrique, à Berlin. L'Afrique du Sud n'a jamais lancé d'action d'agression contre les Portugais du Mozambique ni contre le régime rebelle et raciste de Rhodésie. Au contraire, le régime de Pretoria a envoyé ses troupes dans ces territoires pour aider les régimes coloniaux à combattre les mouvements de libération dans ces pays. Le but recherché était d'essayer de nous empêcher d'accéder à l'indépendance.

La guerre constante dont nous sommes victimes est dirigée contre notre indépendance politique et économique. C'est une guerre contre les sociétés libres et justes que nous représentons. Oui, nos idéaux, nos aspirations et nos rêves effraient le régime anachronique parce qu'ils ébranlent les fondements mêmes du régime d'apartheid.

Nous rêvons de paix, nous rêvons de prospérité; les mots que nous avons à la bouche sont ceux d'égalité et de liberté. Il est paradoxal que le représentant d'un gouvernement qui recrute, forme, arme et fait passer des bandits armés dans nos pays vienne ici déclarer :

"Il ne saurait y avoir de paix et de stabilité dans notre région tant que des pays abriteront [sciemment] des terroristes qui conçoivent et exécutent des actes de terreur contre un Etat voisin." (S/PV.2652, p. 48)

Il est évident qu'il ne peut y avoir de paix étant donné que l'Afrique du Sud envoie des bandits au Mozambique, en Angola et au Lesotho. Il ne saurait y avoir de paix tant que l'Afrique du Sud occupera certaines parties du Sud de l'Angola et de la Namibie.

M. Dos Santos (Mozambique)

Mais ce qui est plus paradoxal encore, c'est que l'Afrique du Sud, pays qui fabrique des armes classiques en quantité, pays doté d'armes nucléaires, se permette de déclarer que des Etats voisins ont acquis la suprématie militaire. Oui, les pays voisins ont acquis une suprématie sur l'Afrique du Sud raciste! Cette suprématie n'est ni militaire ni économique; c'est une suprématie morale. Et aucun renforcement des forces militaires ni aucun accroissement frénétique d'armements ne fera pencher la balance.

Prenant la parole au Conseil il y a quelques jours, le représentant du régime de Pretoria a dit, citant le "Président de l'Etat", que la roue de la réforme tourne. Au cours de la seule année passée, en effet, cette roue a écrasé et tué des milliers de personnes sans défense. C'est elle la cause des longues processions de milliers et de milliers de personnes en marche vers les cimetières pour enterrer les êtres chers. Elle a broyé le cortège funèbre en marche vers sa propre mort. Elle l'a précipité dans la tombe. Cette "roue" affreuse et anonyme suit les morts, les victimes de l'apartheid; elle les poursuit avec acharnement à l'aide de ses blindés pour les écraser à nouveau. Même dans la mort, le peuple sud-africain n'est pas épargné par la furie de l'apartheid. Les morts sont censés reposer en paix, mais pas dans l'apartheid de l'Afrique du Sud.

Le régime d'apartheid a peur des morts comme il a peur des réfugiés, car les morts semblent être aussi dangereux pour le système que les réfugiés. Cela me rappelle un administrateur colonial qui s'en prenait aux morts parce que les morts ne payent pas d'impôts.

Nous soutenons depuis longtemps que l'apartheid ne peut être réformé. Il doit être éliminé. Aucune mesure ne pourra restaurer la paix en Afrique du Sud si elle ne traite pas de cette question cruciale. Il existe des solutions simples aux problèmes de l'Afrique du Sud. Il y a des solutions vraies, correctes et des solutions fausses et incorrectes; et jusqu'à présent, le régime d'apartheid n'a puisé que dans la deuxième catégorie.

Je ne partage pas l'opinion du représentant de ce régime lorsqu'il dit qu'il n'existe aucun exemple ou modèle dont ils puissent s'inspirer. Il existe définitivement certains exemples et modèles récents qu'ils doivent se garder d'imiter, à savoir le nazisme et le fascisme. Il y a bien des erreurs à ne plus commettre. Réfléchissons aux leçons de l'Angola, du Mozambique et du Zimbabwe. Après tout, celui qui disait que le gouvernement de la majorité ne serait pas

M. Dos Santos (Mozambique)

institué au Zimbabwe avant mille ans, et qui s'est repris par la suite pour dire qu'elle ne le serait "de son vivant", vit à présent dans un Zimbabwe libre et indépendant.

Au début de mon intervention, j'ai dit que nous étions venus au Conseil comme l'on se rend chez un médecin, pour lui demander une ordonnance. Nous avons apporté quelques suggestions quant à ce que devrait être cette ordonnance.

M. Dos Santos (Mozambique)

Premièrement, le Conseil ne doit pas permettre au régime d'apartheid d'agir impunément. La seule façon de faire obstacle à ce régime est d'adopter des mesures fermes telles que celles prévues dans les chapitres pertinents de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, les alliés de l'apartheid devraient se rendre compte que le moment est venu pour eux d'agir sur ceux qui détiennent entre leurs mains l'avenir de l'Afrique du Sud, ceux sur lesquels repose la solution définitive des problèmes qui affectent actuellement l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Troisièmement, la solution pacifique des problèmes de l'Afrique du Sud exige que le régime minoritaire soit prêt à prendre les mesures suivantes : abolition de l'apartheid et non pas réformes; libération inconditionnelle de Nelson Mandela et des autres prisonniers et détenus politiques; levée de l'interdiction des organisations politiques et des autres associations de masse; négociations avec les représentants légitimes et authentiques de la majorité du peuple en Afrique du Sud - traiter avec des fantoches ne peut aboutir à des résultats. Cela n'a pas marché au Zimbabwe; cela ne marchera pas en Afrique du Sud -; et, enfin, un engagement ferme et véritable du régime sud-africain d'instaurer une société libre et démocratique en Afrique du Sud.

Toutes autres mesures que celles énumérées ci-dessus, telles que les soi-disant réformes, seront considérées de façade et inacceptables. C'est pour cette raison que nous répondons par un oui catégorique à la question posée par le représentant du régime minoritaire, à savoir si les changements annoncés sont de façade ou non.

Nous, les pays de la région, voulons vivre en paix; cette paix que nos ancêtres nous ont appris à considérer comme un bien à chérir entre tous; cette paix que la conquête et la subjugation coloniales ont balayée.

C'est pour cela que nous sommes venus ici. Nous ne voulons pas que l'Afrique australe soit la scène d'un conflit aux conséquences imprévisibles. En fait, nous voulons assurer le Conseil que ce n'est pas nous qui déclencherons un tel conflit.

Cependant, nous ne tolérerons pas les agressions contre notre souveraineté, notre indépendance et notre intégrité territoriale. Nous sommes prêts à coopérer avec tous ceux qui veulent jouer un rôle constructif dans les efforts visant à restaurer la paix dans la région.

M. Dos Santos (Mozambique)

C'est pourquoi nous nous félicitons de la réunion des ministres des Etats de première ligne et de la Communauté économique européenne, tenue récemment à Lusaka, qui a suivi celle de 1984 qui s'était tenue entre les Ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne et ceux des pays nordiques.

Nous espérons que l'atmosphère cordiale et de compréhension dans laquelle s'est déroulée la réunion incitera les pays de la CEE à jouer un rôle plus actif et plus positif dans les efforts déployés pour l'élimination du système d'apartheid.

La notion de coopération, telle que nous l'entendons, exige que ceux qui désirent coopérer se dissocient du régime d'apartheid et se placent aux côtés de ceux qui défendent la justice, la liberté et l'égalité.

C'est dans ce contexte que nous avons appris avec une profonde déception qu'une aide militaire sera mise à la disposition de ceux qui, financés par l'Afrique du Sud de l'apartheid, intensifient leurs actes criminels contre le pays frère de l'Angola, semant la misère, la mort et la destruction.

L'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la République populaire de l'Angola, soit directement soit par le biais de tierces parties, constitue un acte d'hostilité contre l'Organisation de l'unité africaine, une insulte à la dignité de l'Afrique et un défi direct lancé à notre organisation régionale.

Il n'est donc pas étonnant que cette nouvelle année ait commencé d'aussi fâcheuse manière en Afrique australe. Les pressions économiques que l'Afrique du Sud raciste exerce contre les Etats voisins se sont transformées en un blocus économique déclaré. Les menaces gratuites lancées récemment par le régime de l'apartheid contre ses voisins ne sauraient être plus méprisantes et arrogantes.

La communauté internationale ne peut ni ne doit s'en faire le complice. Le temps ne joue pas en faveur d'une abolition relativement pacifique de l'apartheid. Progressons d'urgence vers une Afrique du Sud libre. Faisons le serment de faire tout ce qui est en notre pouvoir, individuellement et collectivement, pour que, lorsqu'en 1986 le soleil atteindra l'horizon occidental, nous voyions se lever sur les terres d'Afrique du Sud une aube nouvelle, étincelant de mille soleils.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Congo.

Le Président

Il n'est pas excessif de déclarer qu'aujourd'hui en Afrique les foyers de tension qui persistent, dramatiques, sont d'inégal intérêt.

Parmi les éléments du puzzle, certains conflits ne souffrent pas la comparaison.

Assurément, c'est le cas de l'agression permanente, expression majeure de la politique sud-africaine d'apartheid, conduite, développée et affinée depuis cette victoire législative de mai 1948 du parti nationaliste afrikaner du Dr Malan. L'apartheid est un sujet de grande inquiétude et de préoccupation pour la communauté internationale. L'apartheid, l'existence de l'apartheid menace la paix et la sécurité internationales.

En vertu du système d'apartheid, aucune égalité des chances et des droits pour tous les Sud-Africains n'est concevable; particulièrement pour les Sud-Africains non-blancs.

Contre la majorité, le régime d'apartheid, activement soutenu par l'impérialisme international, excite à la haine raciale, provoque la ruine, mutile, opprime. L'actualité quotidienne est édifiante sur ses atrocités, ses violences renouvelées. L'apartheid broie les individus, les asservit, élimine pour survivre, dénie par excellence aux communautés de couleur, à la majorité de la population sud-africaine, le plein exercice de la citoyenneté. Aucun Etat moderne n'a défendu autant que le régime raciste d'Afrique du Sud et avec autant de mépris de l'homme, l'effroyable chaos moral, politique et humain de la majorité de sa propre population.

Dans ces conditions, il n'est pas de campagne vigoureuse plus juste à mener, plus engageante à animer et plus populaire que celle que dicte la plus fondamentale des causes, la cause du respect de la dignité de l'homme, de la reconnaissance de son semblable dans la légitimité et l'égalité des droits les plus inaliénables.

Il n'y a pas que les doctrines de politique étrangère qui ne se réforment pas aisément. Le système d'apartheid aussi. En fait de réforme, c'est l'abolition de l'apartheid que réclame la conscience universelle, la communauté internationale.

Le Président

Or, depuis que l'Afrique du Sud s'est transformée en une vaste arène sanglante, enferrant son peuple captif d'une longue violence institutionnalisée, les générations présentes des dirigeants sud-africains au pouvoir ou dans les allées du pouvoir à Pretoria, les factions de droite comme celles de gauche du parti ont été orientées vers une attitude d'hostilité active à l'égard de la communauté noire majoritaire.

Le Président

Qu'on ne s'y méprenne pas. Aussi bien dans les faits que sur le plan purement juridique il n'y a, en Afrique du Sud, ni évolution constitutionnelle, ni réforme sérieuse, ni "propositions ambitieuses qui revêtent une importance historique", selon le mot du Représentant permanent d'Afrique du Sud devant le Conseil de sécurité, ni partage de l'exercice du pouvoir sur la base du principe démocratique : un homme une voix.

Encore une fois, il ne s'agit pas de réformer l'apartheid. Il faut abolir ce système condamné en tant que crime contre l'humanité. L'apartheid constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. L'apartheid rénové, la politique de post-apartheid, John Vorster l'avait paraît-il adoptée; Verwoerd aussi, avant Vorster; aujourd'hui Botha y revient, comme par hasard, avant une rencontre considérée comme de la dernière chance avec les créanciers internationaux de l'Afrique du Sud.

La nouvelle manoeuvre, et malgré la législation répressive, a échoué. Le régime raciste sud-africain n'a plus rien d'autre à proposer que l'état d'urgence. Il n'est plus crédible; son pouvoir est disqualifié. L'apaisement nécessaire, l'avenir de l'Afrique du Sud passe nécessairement par l'abolition de l'apartheid, par la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, par la reconnaissance des mouvements et dirigeants anti-apartheid, la fin de l'état d'urgence, la levée des autres mesures répressives.

Ma délégation a pris la parole pour exprimer les vues du gouvernement de mon pays contre l'apartheid du régime raciste de Pretoria, pour son abolition totale. Dès lors, la délégation du Congo ne peut que condamner les cas de figure et, au premier rang desquels ceux majeurs qui résultent de cette grammaire politique. D'abord, l'oppression mue par la volonté systématique de dominer et de ruiner, de persécuter, d'humilier, de détruire par le biais législatif en affichant quelque ambitieuse ou dérisoire réforme. Ensuite, la trahison qu'assument les groupes de dissidents transformés en terroristes et manipulés par Pretoria. Enfin, l'agression militaire, la déstabilisation politique, économique des Etats indépendants voisins. Les méthodes de Pretoria ici sont également bien connues.

De menaces en agressions, d'ingérences en opérations de déstabilisation, le régime répand son ordre inhumain. L'existence de l'apartheid constitue bel et bien une menace contre la paix et la sécurité internationales dans la région australe de l'Afrique. Le risque d'une guerre y est grand. Le crime des Etats indépendants

Le Président

menacés est leur amour pour la paix, leur respect des obligations internationales. En donnant asile à des réfugiés sud-africains qui fuient la cruauté du système d'apartheid, ces Etats s'exposent aux agressions militaires de Pretoria.

Le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud est conforté dans ses folies par la compréhension extrême que lui manifestent de puissants alliés en occident, lesquels privilégient sa position stratégique, ses principales réserves de minéraux précieux, son adhésion au camp occidental dans la croisade anticommuniste. Il est également constant que les racistes sud-africains font appel à des supplétifs dissidents des gouvernements des Etats voisins pour accomplir des actions terroristes dans la région. La visite récente aux Etats-Unis d'Amérique d'un des chefs terroristes à la solde de l'Afrique du Sud, Jonas Savimbi, a provoqué la colère et l'indignation parmi les Etats et les peuples d'Afrique.

Ma délégation se propose à cet égard de vous livrer un bref commentaire extrait de la presse congolaise.

"Le monde est submergé par des flots de commentaires hypocritement moralisateurs sur la violence, le terrorisme.

Chaque jour les gouvernements occidentaux mènent une campagne fébrile contre le terrorisme, ses auteurs, les pays qui les soutiennent. Chaque jour des dirigeants imposent des mesures de boycottage économique contre tous ceux qu'ils soupçonnent de sympathie à l'égard des terroristes. On voudrait bien les croire sincères, animés de nobles intentions.

Seulement voilà, les mêmes pays, les mêmes dirigeants n'ont rien fait et ne font rien pour extirper les causes de la violence. Qu'ont-ils fait pour aider les Palestiniens à retrouver une patrie, les Noirs sud-africains à faire valoir leurs droits d'hommes, les opprimés à travers le monde à s'affranchir des chaînes qui les écrasent?

Et voilà que ces 'apôtres de la non-violence' reçoivent officiellement un chef rebelle, un homme qui n'a pas hésité à s'allier avec le diable pour déstabiliser un Etat indépendant et souverain, membre de l'OUA, du Mouvement des non-alignés et des Nations Unies. Voilà que des milieux officiels promettent des millions de dollars et de matériel militaire à un individu sans scrupules décidé à anéantir sa patrie à peine sortie d'un long cauchemar. Ces milieux ont perdu toute crédibilité quand ils prétendent dénoncer et combattre le terrorisme."

Le Président

Un consensus international existe pour l'indépendance de la Namibie. Le pouvoir sud-africain de M. Botha s'y oppose. On se souvient que John Vorster céda tant sur l'Angola qu'à l'égard de Ian Smith en Rhodésie. Il fut violemment critiqué au sein de son gouvernement, de l'état-major, des instances du parti nationaliste et de l'ensemble de l'establishment sud-africain. Son départ ne tarda guère et M. Botha, qui avait été Ministre de la défense pendant de longues années, accéda au pouvoir à Pretoria. M. Botha n'est certes pas revenu sur l'abandon de la Rhodésie auquel son prédécesseur s'était résolu en 1976. Par contre, il s'oppose à la solution d'une question de politique étrangère qui implique l'Afrique du Sud : l'indépendance de la Namibie. Il ne s'agit pourtant pas d'une province sud-africaine mais d'une ancienne colonie allemande sur laquelle s'exerce un mandat international.

Ma délégation se présente au Conseil parce que l'Afrique du Sud qui au demeurant a souscrit aux buts et principes de la Charte de l'ONU refuse de les appliquer. Pour M. Botha la seule stratégie qui préserve à la fois les intérêts vitaux de l'apartheid et ses liens avec l'impérialisme international, avec l'occident est de gagner du temps, de consolider à Windhoek sa présence à travers le régime en place, de s'opposer à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ainsi que de nombreux orateurs l'ont indiqué, aussi longtemps que nos aspirations tirant leur légitimité de la morale, des obligations de la Charte et, tout court, du droit international ne seront pas satisfaites, ma délégation n'aura de cesse de recourir au Conseil de sécurité. Nous sommes confiants dans l'indéfectibilité de l'appui qu'ont témoigné à l'Afrique entière, le 4 février dernier, les travaux de la rencontre tenue à Lusaka entre les Ministres des pays de la ligne de front et ceux de la Communauté européenne.

Il reste que seules les pressions portant sur une série d'objectifs globaux, voire des sanctions réelles, précipiteront l'éradication de l'apartheid et l'avènement pour tous d'une nouvelle Afrique du Sud, sans distinction de races, dans l'égalité des chances, le respect mutuel, la paix et la coopération en Afrique australe.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre ce projet de résolution aux voix. Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. BROCHAND (France) : A l'occasion de la présente réunion du Conseil de sécurité, de multiples aspects de la situation en Afrique australe ont été examinés. En premier lieu, les troubles et la répression en Afrique du Sud qui persistent du fait du maintien de la politique d'apartheid; en second lieu, les menaces qui pèsent toujours sur la stabilité et la sécurité des Etats de la région, notamment sur les pays voisins de l'Afrique du Sud qui accueillent des réfugiés fuyant le régime d'apartheid; enfin, troisièmement, le refus de l'Afrique du Sud de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie dans les conditions fixées par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Le débat a montré une nouvelle fois les relations qui existaient entre ces divers éléments et a mis en évidence l'aggravation d'ensemble de la situation dans cette région. La France, pour sa part, est très préoccupée par cette détérioration.

La position de mon pays sur les divers aspects de cette question globale a été exprimée à plusieurs reprises, et encore tout récemment, de la manière la plus nette : seul le démantèlement de l'apartheid peut constituer une solution appropriée aux problèmes de la région.

Ma délégation partage l'inquiétude de l'Afrique. Elle fait siennes les grandes lignes de l'analyse que ses représentants ont exposée devant le Conseil, par la voix notamment de l'ambassadeur du Togo au nom du Groupe africain et de l'ambassadeur du Sénégal au nom de la présidence de l'Organisation de l'unité africaine.

Cette analyse se retrouve dans le projet de résolution qui nous est soumis. Ma délégation se prononcera en sa faveur malgré des réserves que nous avons, pour notre part, fait connaître aux coauteurs sur un point particulier du projet. Ma délégation se félicite que le débat puisse se conclure par un avertissement clair adressé à l'Afrique du Sud.

M. Brochand (France)

Une nouvelle fois, la communauté internationale exprime son extrême inquiétude et demande à l'Afrique du Sud de procéder sans plus tarder au démantèlement de l'apartheid, de cesser de faire subir aux pays de la ligne de front les conséquences de sa politique et d'accepter la mise en oeuvre sans délai du plan de règlement des Nations Unies pour la Namibie.

C'est à ce prix que seront rétablies la sécurité, la stabilité et l'harmonie dans la région de l'Afrique australe.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ce débat a été un débat inhabituel. Au cours des débats qu'il a tenus ces deux dernières années sur l'Afrique australe, le Conseil de sécurité a mis l'accent sur différents pays et divers problèmes précis et a, dans la plupart des cas, réagi à des événements particuliers. La demande relative au débat actuel en a plongé certains dans la perplexité, dont ma délégation. Nous n'étions pas sûrs de ce qui motivait cette demande, qui a été adressée antérieurement à la déclaration faite le 31 janvier par le président de l'Afrique du Sud et un mois seulement après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 580 (1985) concernant les relations entre l'Afrique du Sud et l'un de ses voisins.

Nous avons cru comprendre que ce débat serait un exercice de diplomatie préventive, dont l'objectif - que nous partagions - serait de prévenir de la part de l'Afrique du Sud toute nouvelle atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriales d'autres pays.

La conviction de mon gouvernement, selon laquelle le Conseil de sécurité ne doit pas se contenter de réagir aux événements mais jouer un rôle plus important dans la prévention de crises grâce à une diplomatie préventive, est bien connue. Dans la mesure où le présent débat offrait au Conseil de sécurité l'occasion d'examiner de façon plus approfondie que cela n'est souvent possible le rapport entre les problèmes en Afrique du Sud et d'engager une diplomatie préventive il a été accueilli favorablement. Cependant, pour que la diplomatie préventive soit effective, son objet et le moment où elle a lieu doivent être soigneusement ajustés à l'objectif recherché. Malheureusement, le moment choisi pour sa tenue ayant été apparemment fortuit, le débat a suivi une voie mal définie.

Il est au mieux gratuit et au pire contraire au but recherché d'utiliser un débat sérieux sur une question qui suscite la profonde inquiétude des membres du

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Conseil de sécurité et du groupe africain pour se livrer à des attaques contre d'autres Membres sur des questions hors de propos. Ma délégation n'arrive pas à percevoir le rapport qu'il y a entre l'Afrique australe et les nombreux points soulevés dans certains discours prononcés au cours du débat, comme par exemple ceux relatifs à la Méditerranée, à l'Amérique centrale, voire même à l'Afghanistan. Le Conseil a entendu des déclarations polémique sur cette question de la part de certains orateurs qui manifestent une réticence certaine à voir le Conseil de sécurité examiner des conflits à grande échelle auxquels leurs propres pays sont mêlés.

Traiter ce conseil comme une sorte d'Assemblée générale hors saison ne rehausse ni son statut, ni sa dignité et est contraire aux buts pour lesquels le Conseil de sécurité a été créé aux termes de la Charte. Au lieu de se servir des problèmes complexes de l'Afrique australe en tant que champ de bataille idéologique, nous croyons qu'au cours de la semaine et demie qu'il a siégé, le Conseil aurait du faire porter ses efforts sur la recherche de solutions constructives et pacifiques à ces problèmes.

Les politiques du Royaume-Uni en Afrique australe ont été élaborées en collaboration avec d'autres Etats Membres des Nations Unies lors de réunions d'Etats membres de la Communauté européenne, de chefs de gouvernement du Commonwealth, de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et, plus récemment, de la première réunion ministérielle des membres de la Communauté européenne et des Etats de première ligne. Les communiqués publiés à l'issue de ces réunions ont été distribués en tant que document des Nations Unies, et nos collègues de ces groupes qui sont intervenus au cours du débat ont exprimé des positions que nous partageons.

Il ne nous a donc pas été nécessaire de confirmer notre position en termes généraux. Toutefois, j'associe étroitement ma délégation à la déclaration du représentant de l'Australie et à l'importance qu'il a accordée aux Groupe d'éminentes personnes du Commonwealth. Nous appuyons vigoureusement l'appel qu'il a lancé à tous les gouvernements, à toutes les organisations et à tous les particuliers intéressés pour qu'ils aident ce groupe à accomplir une tâche qui pourrait avoir un impact important.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Nous sommes également heureux de l'accent mis par le représentant du Botswana et le représentant de la Zambie sur la réunion de la Commission économique et des Etats de première ligne qui s'est tenue à Lusaka et dans laquelle le président et le Gouvernement de la Zambie ont joué un rôle important en tant qu'hôtes. La réunion a donné à 18 pays qu'intéressent directement divers aspects des problèmes de la région l'occasion de procéder à un échange de vues et aussi de passer en revue de nombreux problèmes compte tenu de leurs objectifs communs et de leur étroite association. C'était là une réunion historique et un événement qui a été couronné de succès en grande partie grâce aux Etats de première ligne.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Comme pratiquement tous les orateurs l'ont fait remarquer, la déclaration faite le 31 janvier par le Président de l'Etat sud-africain et la politique annoncée par son gouvernement revêtent aussi la plus grande pertinence dans ce débat et dans le projet de résolution. Les activités antérieures du Gouvernement sud-africain ont beaucoup déçu les membres du Conseil et il n'est donc pas étonnant que ceux-ci soient méfiants. Ils n'ont cessé de répéter que le Gouvernement sud-africain serait jugé sur ses actes et non sur ses paroles et qu'il était urgent, non pas tant de remanier le système actuel que d'éliminer complètement l'apartheid pour permettre l'instauration d'une société démocratique, non raciale et juste à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Tels sont les points sur lesquels nous avons une position commune avec les autres membres du Conseil.

Nous avons prêté la plus grande attention aux déclarations faites par le Président sud-africain, le 31 janvier notamment, et par son représentant permanent. A l'instar du représentant de l'Australie, nous espérons sincèrement que ces déclarations seront interprétées de manière satisfaisante, qu'elles se traduiront par des actes et que le dialogue pour le changement s'instaurera avec les représentants authentiques de la communauté noire. Nous espérons en particulier que Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques seront remis en liberté, que les mesures d'interdiction et de restriction frappant les organisations politiques et les organes d'information seront abrogées et qu'il sera mis fin à l'état d'urgence. Comme nous l'avons souligné dans l'Accord du Commonwealth, nous avons toutes les chances de voir cela se produire si chacune des parties renonce à la violence.

Comme jamais auparavant, les yeux du monde entier ont été fixés sur l'Afrique du Sud pendant l'année écoulée. A ceux qui sont au pouvoir en Afrique du Sud incombe maintenant la lourde responsabilité de mettre en oeuvre les mesures annoncées dans le discours du président Botha et dans d'autres déclarations officielles, et de prendre pleinement compte des aspirations légitimes de chacun en Afrique du Sud, en d'autres termes, de démanteler l'apartheid et de faire entrer définitivement l'Afrique du Sud dans l'ère nouvelle dont a parlé le Représentant permanent sud-africain.

Ma délégation aurait aimé voter pour un projet de résolution prenant dûment compte de ces considérations extrêmement sérieuses. Je dois malheureusement avouer que j'éprouve les mêmes regrets à l'égard de la conduite des débats - ce dont j'ai

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

déjà parlé - qu'en ce qui concerne la manière dont le projet de résolution a été élaboré. Il y a deux jours, les membres du Conseil ont reçu un document de travail qui, d'une manière aussi utile qu'appropriée, réaffirmait que tous les Etats ont le droit de donner asile aux victimes de l'apartheid, exigeait l'éradication immédiate de l'apartheid et reflétait les principes fondamentaux régissant les relations entre Etats. Le matin du 11 février, monsieur le Président, vous avez cherché à obtenir les vues de ma délégation sur ce document de travail. Nous avons clairement fait savoir que ce projet nous paraissait être la base nécessaire à la résolution unanime que nous souhaitions voir le Conseil adopter et nous avons fait des suggestions à propos de la manière dont le texte pourrait être amélioré. Je ne crois pas que le document de travail ait soulevé des problèmes fondamentaux pour une quelconque délégation. Nous pensons qu'un projet de résolution basé sur ce document aurait servi l'objectif du Conseil qui est la diplomatie préventive. Aussi, avons-nous été profondément déçus quand, un peu plus tard le même jour et sans qu'il y ait eu davantage de contacts, un projet de résolution de nature tout à fait différente a été distribué. Nous n'en avons pas moins persisté dans nos efforts pour aboutir à un projet de résolution susceptible de convenir à tous les membres. Nous partageons pleinement l'opinion exprimée hier devant le Conseil par le représentant permanent de la South West Africa People's Organization (SWAPO), à savoir qu'il serait bon qu'un projet de résolution soit adopté à l'unanimité :

"afin d'envoyer un message sérieux et catégorique à Pretoria."

(S/PV.2661, p. 17)

Voilà pourquoi nous regrettons qu'en dépit de vos laborieux et patients efforts, monsieur le Président, l'espoir que nous partagions d'obtenir une résolution unanime et de réunir le consensus ne se soit pas concrétisé.

Ma délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution, avant tout parce que nous ne pensons pas contribuer à la diplomatie préventive en appuyant un projet de résolution qui ne traite pas adéquatement de la situation en évolution en Afrique australe et qui invite ceux à qui il s'adresse à le rejeter. Bien entendu, nous sommes d'accord avec les principes généraux reflétés dans le projet de résolution, mais nous croyons que ce dernier est erroné en ce sens qu'il préjuge les événements futurs. Son objectif - qui pourrait facilement être réalisé - devrait être de prévenir, non de provoquer. Nous avons manqué là une

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

occasion. L'incapacité du Conseil à parvenir à un accord est en contraste marqué, par exemple, avec l'heureuse conclusion de la réunion Communauté européenne/Etats de première ligne qui a précédé ce débat. Ma délégation espère que les efforts du Conseil pour arriver à l'unanimité quand il recherchera des solutions pacifiques à l'avenir auront plus de chance d'être couronnés de succès.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a abordé avec le plus grand sérieux le débat sur la situation en Afrique du Sud et le projet de résolution. A l'instar de nombreux autres membres du Conseil, mon gouvernement est d'avis que le Conseil de sécurité doit s'efforcer de promouvoir la transition pacifique de l'Afrique du Sud vers des relations justes et humaines entre les populations de races différentes. Il partage aussi l'opinion que l'escalade de la violence en Afrique australe et entre les nations d'Afrique australe est infiniment regrettable car elle met en danger la paix et la sécurité de la région. Voilà pourquoi ma délégation déplore qu'au cours du débat certains orateurs se soient laissés aller à des allégations trompeuses, voire mensongères, sur la politique de mon gouvernement à l'égard de la région.

Ma délégation est par ailleurs surprise que plusieurs orateurs persistent dans leurs tirades contre les mauvaises actions de "l'Ouest" en Afrique. Ces attaques ne peuvent que faire perdre de sa signification au problème que nous examinons. Nous sommes réunis, non pour échanger des insultes, mais pour aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de sa responsabilité première : le règlement pacifique des graves différends régionaux.

Ma délégation trouve encourageant que tant d'orateurs aient insisté sur ce qui devrait être notre préoccupation principale : l'humiliation systématique des Africains du fait de leur race. Comme l'a dit un orateur :

"Pour les millions d'Africains noirs dont la qualité même d'êtres humains est niée par le système d'apartheid, le 'grand' débat entre les vertus de la libre entreprise et celles des économies planifiées semble très peu important en ce moment historique." (S/PV.2654, p. 31)

Ce sont des paroles qui viennent du coeur et qui ont été prononcées avec dignité. A certains égards, elles traitent de l'essence même de la tragédie que nous discutons aujourd'hui. Le coeur de la lutte en Afrique c'est la concurrence entre liberté et tyrannie, entre sociétés ouvertes et sociétés fermées. Comme l'a

M. Okun (Etats-Unis)

fait récemment remarquer le Secrétaire d'Etat Shultz devant le Congrès international du PEN qui s'est tenu à New York :

"l'une des tendances les plus fortes dans le monde aujourd'hui est à la liberté."

L'Afrique ne fait pas exception.

La véritable bataille en Afrique australe est livrée pour la représentativité du gouvernement. Ceux qui connaissent l'histoire de mon pays ne peuvent penser un seul instant que les Etats-Unis croient leurs intérêts servis par la perpétuation de l'apartheid. J'irai plus loin en disant qu'un nombre important et croissant de Sud-Africains blancs se rendent compte que l'apartheid est condamné. Ils commencent à comprendre que le système d'apartheid doit être démantelé aussi tôt que possible si leur pays déchiré par les conflits veut éviter une plus grande conflagration, de plus graves menaces et une société encore davantage contrôlée et répressive. Nous souhaitons que l'Afrique du Sud pourra, pacifiquement, devenir une nation éprise de justice et d'égalité et dirigée par un gouvernement ayant l'appui de toute la population.

Mon gouvernement s'efforce d'éviter la violence. Voilà pourquoi nous nous opposons à ce qu'on renonce au dialogue avec n'importe quel dirigeant en Afrique du Sud, que ce soit ceux du gouvernement ou ceux qui parlent au nom des Noirs. Voilà pourquoi nous demandons le retrait de toutes les forces étrangères des zones où elles contribuent directement à l'insécurité de la région. Voilà pourquoi nous appuyons pleinement l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et pourquoi nous oeuvrons à la réalisation de cet objectif.

M. Okun (Etats-Unis)

Il y a beaucoup d'éléments auxquels nous souscrivons dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. En fait, il n'aurait pas fallu grand chose pour que les auteurs puissent aboutir à un texte de consensus. Ils avaient initialement proposé un texte officieux qui aurait pu être le point de départ d'un consensus. Malheureusement, le texte de projet a été remplacé par un autre qui a représenté un recul significatif des domaines d'accord. Il contenait plusieurs nouveaux paragraphes qui nous ont créé de nouveaux problèmes, plus graves, et aucun effort n'a été réalisé pour réduire l'écart en formulant le texte d'une façon qui aurait pu éviter des désaccords inutiles. Il n'est ni nécessaire ni utile, par exemple, de qualifier de terrorisme le recours à la force par un Etat. Il suffit de dire que le recours à la force par un Etat, est contraire à la Charte.

En outre, le projet de résolution ne fait pas progresser la question lorsqu'il ne fait appel qu'à l'Afrique du Sud pour respecter les frontières internationales. Le respect de l'intégrité territoriale est un principe d'autant plus important qu'il est universel, applicable à tous et non pas seulement à certains.

Le projet de résolution implique à tort que l'assistance extérieure est la cause principale de la déstabilisation de certains Etats de la région. Ma délégation estime que les gouvernements qui s'appuient sur des troupes étrangères pour se maintenir au pouvoir devant l'opposition d'une partie significative de leur propre population sont fondamentalement instables. Leur stabilité serait renforcée s'ils entamaient un dialogue avec les groupes d'opposition dans leurs propres nations.

Malgré ces aspects négatifs du projet de résolution qui nous empêchent de voter pour, nous partageons un bon nombre des points de vue qu'il contient. Nous sommes bien d'accord que la paix n'arrivera en Afrique australe que lorsque l'apartheid aura pris fin et lorsqu'il n'y aura plus d'occupation illégale de territoire, et nous adhérons à l'appel qui est fait à tous les Etats de l'Afrique australe de respecter les droits de leurs citoyens et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de leurs voisins.

Nous lançons donc un appel à tous les gouvernements intéressés : cessons ces débats futiles qui caractérisent ces réunions et mettons-nous sérieusement au travail tous ensemble. Nous recherchons tous le même objectif. Il n'existe pas

M. Okun (Etats-Unis)

de notre côté d'ordre du jour clandestin. Nous voulons que l'apartheid disparaisse de la face de la terre, pacifiquement mais rapidement, je dis bien rapidement. Les Etats de première ligne et les Sud-Africains de toutes les races connaissent le point de vue des Etats-Unis.

Avant de terminer, je voudrais traiter brièvement de la récente visite de Jonas Savimbi aux Etats-Unis. De nombreux représentants ici présents ont critiqué la visite de M. Savimbi dans mon pays. Dans la résolution des différends, cependant, il est indispensable de contacter toutes les parties. La violence en Angola doit cesser mais cet objectif ne peut être atteint unilatéralement. Les organisations nationalistes légitimes, aux aspirations légitimes, doivent être comprises dans l'équation angolaise. Nous avons à plusieurs reprises cité l'évidence : les Angolais doivent se rencontrer et se réconcilier. Une telle démarche ne signifie aucunement un changement dans notre politique de recherche de solutions négociées qui, comme je l'ai déjà dit, englobe à la fois le retrait de toutes les forces étrangères et l'indépendance pour la Namibie sous la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous maintiendrons le contact avec toutes les parties au différend de l'Afrique australe. Nous pensons que ne pas le faire complique encore, voire rend impossible, la résolution de ces différends, et ouvre la porte à des solutions totalitaires monolithiques reposant sur la violence et la répression. Mettre fin à toutes les formes d'apartheid; la paix et la stabilité en Angola; l'indépendance pour la Namibie au titre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité; le retrait de toutes les forces étrangères : c'est là une liste ambitieuse. Nous avons fait des progrès, si lents et difficiles aient-ils été. Les Etats-Unis ne se déroberont pas à leurs responsabilités et nous demandons l'aide de chacun.

Mon gouvernement aurait préféré voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, pour bien montrer que le Conseil et mon gouvernement sont décidés à éliminer le système failli de l'apartheid. Ces derniers jours, cependant, comme je l'ai dit, le projet de résolution est devenu de plus en plus déséquilibré. Comme les efforts de ma délégation pour rétablir l'équilibre n'ont pas abouti, nous nous abstiendrons.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.
Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Bulgarie, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Madagascar, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Venezuela

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre, et deux abstentions. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 581 (1986).

M. KOUASSI (Togo) : L'importance quantitative et qualitative de la participation à ce débat révèle combien la communauté internationale se préoccupe avec raison et à juste titre de la situation explosive qui se développe en Afrique australe et qui affecte gravement et menace dangereusement la paix du monde. Ne serait-ce que pour cette raison, l'Afrique a eu raison de demander la convocation de cette réunion.

Après dix jours de débat, le Conseil de sécurité vient de terminer par l'adoption de cette résolution ses travaux sur la situation en Afrique australe. Au nom du groupe des Etats d'Afrique et de l'Afrique, je voudrais remercier très vivement les orateurs très nombreux qui ont participé aux débats du Conseil. Je remercie tout particulièrement tous les membres du Conseil qui ont pris la parole pour apporter leur soutien à l'Afrique et surtout aux populations opprimées d'Afrique du Sud et de Namibie. Nous sommes reconnaissants au Danemark des mesures qu'il a déjà prises et de celles qu'il compte prendre cette année pour mettre fin à toute relation économique avec l'Afrique du Sud. Nous remercions également les Etats membres de la Communauté économique européenne de la contribution positive qu'ils ont apportée une fois encore à l'instauration de la paix en Afrique australe au cours de la réunion entre les ministres des affaires étrangères des Etats de la ligne de front et de la CEE, qui s'est tenue à Lusaka, les 3 et 4 février.

M. Kouassi (Togo)

Je ne vous surprendrai pas en disant que nous aurions préféré une résolution plus énergique et plus ferme à l'égard du régime raciste de Pretoria. Cependant, la résolution que le Conseil vient d'adopter avec une remarquable majorité, est un message clair adressé au régime de l'apartheid : l'Afrique du Sud doit démanteler immédiatement sa politique abominable d'apartheid. L'Afrique du Sud doit abandonner son occupation illégale de la Namibie, sa politique d'agression et de déstabilisation des pays voisins, ainsi que les menaces qu'elle vient de proférer à l'encontre de ces pays.

M. Kouassi (Togo)

Nous disons notre déception devant l'attitude d'abstention des Etats membres du Conseil sur un texte de résolution au demeurant fort modéré. Nous sommes déçus parce que nous croyons qu'il n'est pas juste de proclamer son hostilité à l'égard de l'apartheid et, en même temps, de refuser au Conseil de sécurité les moyens d'y mettre fin.

L'Afrique continue cependant de faire confiance au Conseil de sécurité. Elle espère qu'à une prochaine étape, tous les membres du Conseil, en particulier tous les membres permanents du Conseil de sécurité, seront disposés à adopter des mesures coercitives concrètes à l'encontre du régime raciste de Pretoria.

Le PRESIDENT : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour la présente séance. Le Conseil de sécurité en a donc terminé avec l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.